

CIRCULAIRE

CIR-3/2017

Document consultable dans Médi@m

Date :

10/03/2017

Domaine(s) :

gestion du risque

Nouveau	☐
Modificatif	☐
Complémentaire	☒
Suivi	☐

Objet :

Avenant n°1 à la Convention Nationale d'Objectifs spécifique aux activités des industries du Textile et de l'Habillement.

Liens :

Cir-15/2016

Plan de classement :

P10-08

Emetteurs :

DRP

Pièces jointes : 1

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☐ CPAM

☒ CARSAT

☐ UGECAM

☒ CGSS

☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux

☐ Chef de service

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

Les directeurs de CARSAT et CGSS se voient communiquer le texte de l'avenant n°1 de la Convention Nationale d'Objectifs spécifique aux activités des industries du Textile et de l'Habillement.

A l'attention de l'Ingénieur Conseil Régional

Mots clés :

Prévention ; CNO ; CTN F ; Textile ; Habillement ; Avenant ;

**La Directrice
des Risques Professionnels**



Marine JEANTET

CIRCULAIRE : 3/2017

Date : 10/03/2017

Objet : Avenant n 1 à la Convention Nationale d'Objectifs spécifique aux activités des industries du Textile et de l'Habillement.

Affaire suivie par François FOUGEROUZE ☎ 01.72.60.26.74, ✉ francois.fougerouze@cnamts.fr
Sandrine ALIBO ☎ 01.72.60.28.33, ✉ sandrine.alibo@cnamts.fr

Vous trouverez ci-joint le texte de l'avenant n°1 à la Convention Nationale d'Objectifs spécifique aux activités des industries du Textile et de l'Habillement signé le 1^{er} février 2017 par la directrice des risques professionnels de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Cet avenant tient compte des changements de codes risque applicables au 1^{er} janvier 2017.